	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	THE CONTRACT OF THE PROPERTY O	*
2	Forêts et	futures forêts sur terrains	
	à relie	f peu accentué	
ngberg	Nouvelle r	néthode d'infrastructure	

en vue d'aménagements intensifs

Notices brèves du projet Pineraie de Saida S.Grim
Alger- Juin 83
n° 4

Codage du réseau d'infrastructure : Principe

Le réseau de lignes constituant la première phase du compartimentage d'un massif forestier est, rappelons le, ouvert d'une manière systématique à une équidistance de 300m dans le sens est-ouest et de 350m dans la direction nord-sud. Ce réseau uniforme s'étend en particulier sur six forêts dont la superficie approximative est de 22.000 hectares et qui forment la subdivision de Sidi-Embarek.

Ainsi, la ligne nord-sud numéro une devra passer légèrement à l'est de la ville de Saida, la première ligne est-ouest se situe au point de rencontre des routes conduisant à Telagh et Sidi-bel-Abbès, les autres lignes se succédant tous les 300m vers l'ouest et tous les 350m dans la direction du sud.

Dans ces conditions il a été possible d'imaginer un codage des tronçons formant chaque ligne.

Une ligne donnée comme la ligne nord-sud 57 dans la forêt d'Ain - Zeddim sera composée de tronçons qui porteront des numéros allant de 57-1 à (limite nord de la forêt) à 57-37 (dernier tronçon sud).

Dans la même forêt, la ligne est-ouest 37 portera le code 37-1 en son premier tronçon (limite avec la forêt d'Oum-Trif) et 37-13 en sa partie terminale lorsqu'elle aboutit dans l'oued Fenouane.

Il n'existera par conséquent aucune ambiguité quant à l'identification d'un tronçon de ligne une fois son numéro précédé d'un signe précisant sa direction.

Pour revenir à l'exemple précédent, les numéros 57-1 et 57-37 seront précédés d'une barre verticale pour montrer qu'il s'agit de tronçons nord-sud: I 57-1; I 57-37.

De même une barre horizontale au dessous d'un numéro indiquera que nous désignons un tronçon est-ouest: 37-1; 37-13.

Les lignes, une fois leur reconnaissance faite, sont classées en routes, pistes et layons (1)

Dans ce qui suivra:

Un tronçon de route sera représenté par un numéro précédé ou souligné de deux barres horizontales ou verticales selon les cas.

Un tronçon de piste se caractèrisera par des chiffres précédés ou

(1) Voir notice nol.

soulignés d'une barre uniquement.

Le code d'un tronçon de layon sera formé de son numéro précédé ou souligné de tirets : 14-11 (on n'aura qu'exceptionnellement recours à ce type de symbole).

Toujours dans la forêt d'Ain-Zeddim:

II 54-31 signifie tronçon de route nord-sud 54-31.

48-6 signifie tronçon de route est-ouest 48-6.

I 53-28 signifie tronçon de piste nord-sud 53-28.

41-7 signifie tronçon de piste est-ouest 41-7.

Une très rapide lecture de la carte d'infrastructure permettra de savoir que ces quatre tronçons de voierie forestière sont situés dans la quatrième série de la forêt d'Ain-Zeddim.

Les parcelles, dans leur majorité, sont désservies par leur périmètre.

Les lignes rectilignes périmétrales seront des routes, des pistes ou des layons.

Une parcelle donnée par conséquent sera accessible aux véhicules par 1,2,3 ou 4 côtés.

Remarque:

Dans certains cas les parcelles sont délimitées uniquement par des layons.

Elles sont donc en l'état actuel inaccessibles aux véhicules par leur périmètre.

Il existe évidemment un moyen de remédier à cet inconvénient: l'ouverture d'une voirie (piste ou route) non rectiligne.

Soit une parcelle accessible par quatre côtés: la parcelle 48 de la cinquième série de Ain-Zeddim par exemple.

Le tronçon de piste est-ouest 44-8 (44-8) permet de la désservir par son côté nord.

Le tronçon de route est-ouest 45-8 (45-8) permet d'y accéder par son côté sud.

Le tronçon de route nord-sud 54-32 (II 54-32)permet de la longer par son côté est.

Le tronçon de piste nord-sud 55-32 (I 55-32) permet de la visiter par son côté ouest.

Cette description peut être abrégée de la manière suivante:

44-8 II 54-32 45-8 Í 55-32

Le code figurant au quart supérieur gauche représente l'accessibilité

par la voie nord de la parcelle.

Le code figurant au quart inférieur gauche représente l'accessibilité par la voie sud de la parcelle.

Le code figurant au quart supérieur droit représente l'accessibilité par la voie est de la parcelle.

Le code figurant au quart inférieur droit représente l'accessibilité par la voie ouest de la parcelle.

Pour une parcelle desservie par 3 côtés ,si la représentation est la suivante (parcelle 71 de la cinquième série d'Ain-Zeddim):

46-15 II 61-34 47-15

cela signifie qu'on ne peut y accéder par véhicule que par ses côtés nord, sud et est (deux tronçons de piste et un tronçon de route), la quatrième limite étant constituée dans ce cas par l'oued Fenouane.

La parcelle 4 de la cinquième série d'Ain-Zeddim est accessible aux véhicules par deux côtés:

38-11 II 58-26

La figure nous montre que deux tronçons de route désservent la parcelle: l'un par son côté nord, l'autre par l'ouest. Les côtés sud et est sont longés par des layons inaccessibles aux véhicules en raison de leur forte pente.

Il existe également des parcelles auxquelles on ne peut accéder actuellement en véhicule que par un côté .C'est le cas de la parcelle 3 de la cinquième série d'Ain-Zeddim désservie uniquement par un tronçon de route est-ouest sur son côté nord.

38 000 10